

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 17 juin 2013 à 20h00.

Procès-verbal de la séance extra ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillères et conseillers suivant(e)s : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, Maureen Landry, Jacqueline Demers.

Absent : Éric Allard

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.
Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyen(ne)s présent(e)s.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2013.146

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté sur l'avis de convocation.

1. Ouverture, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour sur l'avis de convocation ;
3. Propos diffamatoires;
4. Levée de l'assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

Le maire déclare ses intérêts dans le prochain point et se retire de la salle des délibérations. Le conseiller monsieur Stéphane Dionne, préside la séance.

3. PROPOS DIFFAMATOIRES;

2013.147

Considérant la réception en copie conforme de la résolution 2013-162 de la Municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil où notre directrice générale adjointe est citée pour des propos qu'elle aurait tenue à une rencontre de l'AFEAS;

Considérant que madame Richard était présente en tant qu'individu membre de l'AFEAS et non représentante de la municipalité;

Considérant que selon la charte des droits de la personne, toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association;

Considérant que de citer le nom d'un citoyen qui assiste et s'exprime à une rencontre d'organisme ainsi que d'impliquer notre municipalité est un grand manque d'éthique et diffamatoire;

Considérant que notre municipalité n'a rien à voir, ne s'est pas prononcée dans le projet de la patinoire couverte et ne s'est pas impliquée dans la levée de fonds;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu à l'unanimité de demander à la municipalité Village de se rétracter et corriger la situation.

Que nous leur souhaitons tout le succès qu'ils escomptent dans leur projet et levée de fonds.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

2013.148

Il est proposé par Jacqueline Demers de lever l'assemblée à 20h31.

Michel Bourgeois,
Maire

Valérie Aubin, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière